

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Les droits du français au Canada : Allocution de Mgr Bruchési ; lettre de Son Eminence le cardinal Bégin. — IV Les hommages du clergé à Monseigneur. — V Le sacre de Mgr Chalfoux. — VI L'encyclique.

AU PRONE

Le dimanche, 17 janvier

On annonce :

La solennité (libre) de la sainte Famille (1) ;

La neuvaine de la Purification le 24 ou le 30 (2).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 17 janvier

Messe du II dim. après l'Epiph., **semi-double**; mém. de saint Antoine abbé; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. 1o de la Chaire de S. Pierre, 2o de S. Paul, 3o de saint Antoine, 4o de sainte Prisque, V. M.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 2<sup>e</sup> janvier

Dans les églises paroissiales (non dédiées à la Purification) qui doivent faire la solennité de leur titulaire le 7 février, l'on doit anticiper, au 31 janvier, celle de la Purification de la Sainte-Vierge, (en laissant la bénédiction des cierges au 7).

(1) La fête de la Sainte-Famille est désormais fixé au 19, mais on peut en faire la solennité le IIIe dimanche après l'Epiphanie, jour où on faisait précédemment la fête.

(2) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants (du 24 janvier au 1er février pour la fête, ou du 30 janvier au 7 février pour la solennité).